

## Tarifs année scolaire 2019-2020

Activités scolaires, périscolaires et extrascolaires

La participation financière des familles pour le paiement des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires est déterminée d'après le quotient familial.

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus du foyer et des personnes qui le composent :

$$\text{[(Revenus annuels imposables/12) + prestations familiales mensuelles]} / \text{Nombre de parts fiscales}$$

Si le quotient familial n'a pas été calculé, le tarif maximum sera appliqué (tranche 11).

### Activités périscolaires et extrascolaires

Tranche	Quotient familial en €	Restauration	Accueils périscolaires			ALSH Mercredi et Vacances		Etude dirigée (forfait au mois)(3)		
			Matin	Soir maternel	Soir élémentaire <sup>(1)</sup>	Journée (sans repas)	½ journée (sans repas)	1 enfant	2 enfants <sup>(2)</sup>	3 enfants et plus <sup>(2)</sup>
1	Jusqu'à 250	0,50 €	0,65 €	0,65 €	0,51 €	2,16 €	1,08 €	19,48 €	18,41 €	17,32 €
2	De 251 à 350	0,95 €	1,01 €	1,01 €	0,80 €	2,83 €	1,41 €	22,22 €	21,21 €	20,34 €
3	De 351 à 450	1,54 €				2,83 €	1,41 €			
4	De 451 à 550	1,82 €	1,35 €	1,35 €	1,07 €	3,94 €	1,97 €	24,90 €	23,71 €	22,57 €
5	De 551 à 650	2,22 €				3,94 €	1,97 €			
6	De 651 à 750	2,50 €	1,69 €	1,69 €	1,33 €	5,10 €	2,56 €	27,13 €	25,98 €	24,83 €
7	De 751 à 850	2,97 €				5,10 €	2,56 €			
8	De 851 à 950	3,40 €				5,10 €	2,56 €			
9	De 951 à 1050	3,99 €				5,10 €	2,56 €			
10	De 1051 à 1150	4,51 €				5,10 €	2,56 €			
11	Plus de 1151	5,15 €				5,10 €	2,56 €			
Non villeneuvois		6,12 €	2,03 €		1,59 €	6,12 €	3,06 €	32,55 €	31,17 €	29,80 €

- <sup>(1)</sup> Accueil du soir élémentaire à partir de 18h
- <sup>(2)</sup> Enfants de la même famille fréquentant l'étude dirigée
- <sup>(3)</sup> Une réduction de 50% sur ces barèmes sera applicable durant les mois de petites vacances scolaires

#### Pénalités de retard

Pour l'ensemble des accueils, des pénalités de retard sont appliquées sur la tarification, lorsque les familles viennent chercher leur(s) enfant(s) au-delà de 19h.

Il en est de même pour les vacances scolaires, lorsque la réservation n'a pas été effectuée dans les délais impartis ou en cas d'absence injustifiée.



#### Tarifs issus du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires

Pour tous les accueils périscolaires et extrascolaires	Tarif
Retard après 19h	5,00 € par quart d'heure par enfant

ALSH (mercredis et vacances scolaires)	Tarif
Absence non justifiée dans les délais	Majoration du tarif initial à 100%
Demande d'accueil le jour J (sous réserve d'acceptation)	